

Offres – Comptes bancaires de la Banque Scotia – Opérations admissibles

Les dépôts directs, les opérations préautorisées et les paiements de factures admissibles (s'ils sont compris dans l'offre liée à votre compte bancaire) sont répertoriés dans les catégories ci-dessous et peuvent être admissibles à certaines offres, conformément aux conditions de celles-ci. Il s'agit d'une liste descriptive et les codes d'opérations pourraient être différents. La Banque Scotia se réserve le droit d'établir si une opération est admissible dans le cadre d'une offre. Tous les détails se trouvent dans les conditions de chacune des offres. Les offres peuvent être modifiées sans préavis.

Dépôts directs admissibles

- Allocations aux anciens combattants
- Assurance-emploi
- Fonds de revenu de retraite
- Indemnité pour accident du travail
- Paie
- Paie anticipée
- Paie d'heures supplémentaires
- Paie de commission
- Paie de prime
- Paie de rajustement
- Paie de vacances
- Paie spéciale
- Prestations du programme de sécurité du revenu
- Régime de pensions du Canada
- Régime de retraite
- Régime de retraite fédéral
- Régime de retraite privé
- Régime de retraite provincial
- Sécurité de la vieillesse

Opérations préautorisées admissibles

- Agri-stabilité
- Allocation de loyer
- Assurance
- Assurance auto
- Assurance des biens
- Assurance hypothécaire
- Assurance prêt
- Assurance tout risque
- Assurance vie
- Commission canadienne du lait
- Cotisation au RER de conjoint
- Cotisations à un REEE
- Cotisations à un RER
- Carte de crédit (institution autre que la Banque Scotia)
- Débit préautorisé d'entreprise
- Dividende
- Dividende sur les actions ordinaires
- Dividende sur les actions privilégiées
- Dons
- Fonds communs de placement
- Frais et cotisations
- Impôt
- Impôt foncier
- Impôt sur le revenu
- Impôts des sociétés
- Location et crédit-bail
- Location ou crédit-bail automobile
- Location ou crédit-bail commercial
- Location ou crédit-bail d'électroménagers
- Location ou crédit-bail d'équipement
- Location ou crédit-bail résidentiel
- Note de débit (ordres permanents)
- Paiement fédéral
- Paiements du gouvernement provincial
- Pension de retraite de la fonction publique
- Pension de retraite des Forces armées canadiennes
- Placements
- Plan d'assurance automobile
- Prestations fiscales pour enfants
- Prêt à terme
- Prêt hypothécaire
- Prêt hypothécaire agricole
- Prêt hypothécaire résidentiel
- Prêt personnel
- Prêts
- Prêts d'amélioration résidentielle
- Prêts de concessionnaire
- Prêts destinés aux améliorations agricoles
- Prêts hypothécaires commerciaux
- Prime d'assurance maladie
- Programme de soutien aux familles
- Rente
- Taxe d'eau
- Taxe de vente
- Taxes scolaires
- Virement de (ordres permanents, plateforme de placement, régime non enregistré)
- Virements à (ordres permanents, plateforme de placement)

Paiements de factures admissibles

(Ne s'applique pas à l'offre trio SCÈNE Banque Scotia pour étudiants)

- Paiement auto
- Paiement de facture
- Paiement de facture d'accès internet
- Paiement de facture d'eau
- Paiement de facture d'électricité
- Paiement de facture d'essence
- Paiement de facture de câblodistribution
- Paiement de facture de combustible
- Paiement de facture de services publics
- Paiement de facture de téléphone
- Paiements divers
- Versement hypothécaire

*Nota : Ces paiements de facture admissibles peuvent également être traités comme des opérations préautorisées.

Pour les comptes n'offrant pas d'opérations de débit illimitées, des frais pour opération de débit supplémentaire pourraient s'appliquer aux opérations de Virement Interac effectuées en sus des opérations de débit comprises dans le compte.